



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 20
1er trimestre 2007

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Régional : Réunion du Conseil d'Administration du CERPAM
- Régions méditerranéennes : Réseau Coupure de combustible – 2^{ème} réunion plénière 2006 en Corse du Sud
- National : Mise en place du programme « Chiens de protection » piloté par l'Institut de l'Elevage
- International : 4^e séminaire PASTOMED en Andalousie
- Alpes de Haute Provence : De l'eau pour la montagne de Lure
- Alpes de Haute Provence : Diagnostic pastoral de la commune de La Robine sur Galabre
- Hautes Alpes : Michèle part en retraite, mais la suite est assurée
- Hautes-Alpes : L'efficacité des parcs de pâturage électrifiés en zone à loups
- Alpes-Maritimes : Participation du Cerpam à la formation des « aides au berger » du GEIQ Pastoralisme
- Bouches du Rhône – Les troupeaux contribuent à restaurer des terrains incendiés dans les Alpilles
- Vaucluse : Remplissage des citernes pastorales situées sur les coupures DFCI
- Vient de paraître : « Loup – Elevage, s'ouvrir à la complexité »
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

***Le Président, le Conseil d'Administration
et l'équipe technique du CERPAM
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année 2007***

Régional : Réunion du Conseil d'Administration du CERPAM

L'Assemblée Générale du 14 septembre 2006 à Ristolas a renouvelé le Conseil d'Administration du CERPAM pour un nouveau mandat de trois ans, sa composition restant inchangée. Le 5

décembre 2006, le Conseil s'est ainsi réuni à Ste Tulle (Alpes de Haute Provence), avec la participation de l'ensemble de l'équipe technique. Il a élu son Bureau, avec mandat également de trois années. Francis SOLDA est reconduit à la présidence, et Jean DEBAYLE au poste de trésorier. Louis ARLOT se retirant (mais restant membre

du Conseil), Jean-Pierre IMBERT devient vice-président, en tandem avec René TRAMIER. Charles PELLISSIER fait son entrée au Bureau, au poste de trésorier adjoint.

Après ces désignations, la matinée a été consacrée à l'examen de la situation des activités pastorales dans chacun des six départements, de leurs points forts et points faibles, des projets d'action à soutenir en conséquence. Présentation a été donnée du SIG dédié à l'inventaire des cabanes pastorales d'alpages et à l'évaluation de leurs besoins d'améliorations, ainsi que du site Internet du CERPAM, sur lequel est consultable la Lettre Trimestrielle. L'après-midi a été centrée sur le programme de références-démonstrations des années à venir. Outre l'aboutissement des travaux en cours (gestion des territoires embroussaillés, prédation, coupures de combustible), de nouveaux thèmes ont été inventoriés : risques climatiques et gestion des territoires pastoraux, aménagements forestiers et intégration du pâturage, économie des systèmes pastoraux, gardiennage et productivité du travail, enherbement des vignes et entretien par des troupeaux, communication grand public. Les choix seront à effectuer dans une prochaine étape, en fonction du cadrage de chacun de ces thèmes et des moyens qui pourront leur être affectés. Enfin, le programme PASTOMED était inscrit à l'ordre du jour, pour apprécier son état d'avancement, ses modalités d'achèvement en fin 2007 et les perspectives de coopérations méditerranéennes pour le pastoralisme qu'il pourrait ouvrir au-delà.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régions méditerranéennes :
Réseau Coupure de

combustible – 2^{ème} réunion plénière 2006 en Corse du Sud

Le CERPAM participe au Réseau Coupure de combustible (RCC). Ce réseau a pour objectif l'échange et le partage d'informations sur la gestion des coupures de combustibles. La 2^{ème} réunion plénière du réseau Coupure de combustible a eu lieu les 6 et 7 décembre 2007 à Ajaccio (Corse). Elle a rassemblé de nombreux organismes (services pastoraux CERPAM et SUAMME/SIMME, ONF, Chambres d'Agriculture, Conseils Généraux et Régionaux, CRPF, DDAF, FORSAP, INRA, services de l'environnement, SDIS...) représentés par plus de 60 participants venant des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse.



Le groupe de travail « Coupures » de Corse, hôte de cette rencontre, a présenté l'organisation du dispositif de coupures de combustibles en Corse : Zone d'Appui à la Lutte (ZAL) et coupures actives, ainsi que les documents d'études réalisés. Cette présentation en salle a ensuite été illustrée par les visites de la ZAL de Casaglione, de la coupure active du Diamant à Zonca, puis de la ZAL de Serra di Scopamine.

Lors de cette rencontre, les nouvelles propositions nationales concernant des

« mesures agri-environnementales (MAE) territorialisées » ont été examinées à la lumière du bilan effectué sur le sujet par un groupe de travail sur les 20 dernières années. Cette comparaison conduit à s'interroger fortement sur l'adaptation possible du nouveau dispositif MAE à la prévention des incendies de forêt via des contrats d'entretien DFCI. Il apparaît en effet que **le nouveau dispositif risque de remettre en cause la continuité et l'efficacité des dispositifs précédents** :

- les mesures proposées sont peu ou pas du tout adaptées à la DFCI et peu incitatives, les contenus et montants de rémunérations ne sont pas à la hauteur des contraintes,
- le délai de mise en œuvre annoncé (2eme semestre 2007) pénalisera gravement les éleveurs engagés qui veulent renouveler leur CTE
- le parti pris de « catalogue national d'engagements unitaires moyens » va demander une analyse très fine difficile à mettre en œuvre dans les contextes particuliers concernés.

Pour en savoir plus : « Dispositif agro-environnemental appliqué à la prévention des incendies de forêt en région méditerranéenne – Résultats de 20 ans de réalisations et propositions pour l'avenir » Juin 2006. Document disponible auprès du CERPAM.

Pour plus de renseignements :
cerpam83@free.fr

National : Mise en place du programme « Chiens de protection » piloté par l'Institut de l'Élevage

Durant les dernières années, face à l'expansion continue des grands prédateurs, le nombre des chiens de protection présents dans les troupeaux s'est rapidement multiplié, en soulevant des interrogations inédites quant à

l'origine de ces animaux, à leurs conditions d'introduction dans les élevages, à leur comportement vis-à-vis des divers usagers des territoires pastoraux. Pour traiter ces questions, un programme de travail de portée nationale est mis en œuvre, à la demande de la Profession agricole, et avec le concours financier du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Sa réunion de démarrage s'est tenue le 9 novembre 2006 à Montpellier. Dans sa première étape, prévue jusqu'à l'été 2007, il vise :

- d'une part, à recenser les chiens de protection, leurs détenteurs, et autant que possible leur filiation ;
- d'autre part, à mettre au point et tester des protocoles d'évaluation des chiens sur leur efficacité au travail et leur non agressivité à l'homme.



Ce programme est piloté par l'Institut de l'Élevage, en collaboration avec la Société Centrale Canine. Pour sa réalisation, il mobilise les techniciens chargés de la protection des troupeaux contre les grands prédateurs, dont notamment ceux relevant des DDAF dans le massif des Alpes, les associations d'utilisateurs de chiens, ainsi que des experts cynophiles et éthologues au sein de son comité scientifique.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

International : 4^e séminaire PASTOMED en Andalousie

Le programme PASTOMED de coopérations pastorales méditerranéennes est parvenu à mi-parcours ; il a réuni son 4^e séminaire dans la région de Huéscar, au nord-est de l'Andalousie (Espagne) du 19 au 21 octobre 2006. Comme c'était l'ambition et l'originalité du projet, la participation d'éleveurs responsables professionnels des 8 régions associées se fait de plus en plus conséquente et régulière au fil de ces rencontres, avec une progression continue dans la densité des échanges entre les partenaires. La rencontre de Huéscar a donné lieu à deux séances de travail spécifiques :

- l'une consacrée à la contribution du pastoralisme à la protection des forêts contre l'incendie ; elle a mis en évidence des expériences très proches entre les régions Andalousie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, et la volonté de tous les partenaires pour coopérer concrètement en ce domaine dans un projet Pastomed 2 à construire ;
- l'autre réservée aux éleveurs responsables professionnels ; ils ont donné leur vision du pastoralisme, présenté l'historique de leurs organisations, exposé les enjeux de leur région, et dégagé les perspectives de collaboration dans un Pastomed 2.

En complément, trois visites d'exploitations ovines à orientation viande ont été organisées : deux chez des éleveurs transhumants résidant en zone de montagne au cœur d'un parc naturel régional ; une dernière dans un élevage du plateau céréalière de Huéscar.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes de Haute Provence : De l'eau pour la montagne de Lure

Le programme d'équipements pour l'abreuvement des troupeaux sur les unités pastorales de la montagne de Lure a démarré. Ce massif se caractérise par un manque d'eau structurel aggravé ces derniers temps par le tarissement des quelques rares sources existantes. L'ensemble des crêtes recèle des pelouses sèches remarquables, certaines « classées » en zone Natura 2000. Avant de mettre en place une gestion fine de ces milieux, il faut pouvoir disposer de points d'eau pour organiser en premier lieu une gestion pastorale par quartiers.

Une première réalisation a vu le jour sur l'alpage emblématique privé des Fraches sur la commune de Redortiers avec la maîtrise d'ouvrage du Groupement pastoral du Paon. Une canalisation d'eau a été posée et enterrée pour amener l'eau sur les parties hautes de l'unité pastorale à partir du réseau. Des projets sont à l'étude sur les communes de l'Hospitalet et St Etienne les Orgues et dans le cadre de l'ASL de la Roche Giron en cours de constitution. Ils s'inscrivent dans le cadre des animations de Natura 2000 (ONF) et de la charte forestière de Lure. Ces cadres permettent d'intégrer dans les projets d'autres aspects que le strict point de vue pastoral et peuvent susciter une synergie des différents projets par une réflexion commune à l'échelle du massif.

Pour plus de renseignements :
cerpam84@wanadoo.fr

Alpes de Haute Provence : Diagnostic pastoral de la commune de La Robine sur Galabre

Le 4 octobre dernier le CERPAM a restitué l'étude sur la gestion et

l'aménagement des espaces naturels à usage pastoral de la commune de la Robine sur Galabre lors d'une réunion publique en présence d'une quarantaine de personnes. Assistaient à cette réunion le Conseil Municipal, le service aménagement-environnement de la DDAF, l'ONF, le CRPF, des propriétaires fonciers et des éleveurs. Cette petite commune de 300 habitants, d'une superficie de 4500 ha, située à 10 km au Nord de Digne les Bains, au cœur des Préalpes, est fortement marquée par la déprise agraire. Avec cette étude la Commune souhaitait disposer d'un document de références sur son territoire, afin de bâtir un plan de gestion et d'aménagements sur l'ensemble de la Commune.



Le travail du CERPAM a consisté, en partenariat avec l'ONF et le CRPF, à dresser l'état des lieux des activités pastorales exercées par les 5 éleveurs et un Groupement Pastoral, tous originaires de la commune ou des communes voisines, et à identifier la diversité de milieux pastoraux utilisés. A partir de ce diagnostic, des itinéraires de gestion et d'aménagements ont été proposés à la commune. La plus importante question à résoudre concerne la mobilisation foncière au bénéfice des éleveurs, pour mettre en œuvre l'ensemble des projets qui ont été élaborés au cours de l'étude. Les importantes surfaces embroussaillées

résultent de cette « fragilité » foncière des éleveurs. Une Association Syndicale Libre de propriétaires a été créée à la suite de cette étude. Elle va permettre de présenter quelques projets d'aménagements, qui par leur réalisation ne manqueront d'avoir un impact pédagogique sur les propriétaires encore réticents.

Pour plus de renseignements :
cerpam04@free.fr

Hautes Alpes : Michèle part en retraite, mais la suite est assurée

Responsable technique des Hautes Alpes depuis les premiers jours du CERPAM, Michèle Quiblier part en retraite à la fin du mois de janvier 2007. En 30 années de travail pour le pastoralisme haut-alpin, Michèle aura gravi et sillonné toutes les montagnes du département, et quelques autres autour, à la rencontre des éleveurs et des bergers. On lui doit l'organisation de plus de 100 groupements pastoraux et l'animation de leur fédération, ALPAGE, de multiples dossiers de modernisation des conditions de vie et de travail en alpages, la réalisation des opérations groupées d'hélicoptages depuis 1979, l'expérimentation et le développement à grande échelle des mesures agro-environnementales, et bien d'autres choses encore. On lui doit aussi la mise en place de coopérations solides et confiantes avec les organisations agricoles, les collectivités locales, le Parc National des Ecrins et le Parc Naturel Régional du Queyras, la DDAF, l'ONF, la Maison du Berger de Champoléon, etc. On lui doit autant un investissement de longue haleine pour mettre au point, en collaboration avec le Parc National des Ecrins, l'INRA et le Cemagref, cet outil performant qu'est le diagnostic pastoral en alpage, fondé sur la connaissance des milieux et des pratiques de pâturage, et apte à intégrer

les usages et enjeux nombreux des espaces pâturés d'altitude. Il a fait l'objet d'une toute récente publication, présentée dans la Lettre Trimestrielle n° 18.

Michèle termine sa carrière, avec un beau bilan à son actif. Avec son départ, une page de l'histoire du CERPAM se tourne. Dans la période de restrictions et d'incertitudes budgétaires actuelles, ce départ ne sera pas suivi d'un nouveau recrutement. Mais Michèle a pris le plus grand soin de former sa remplaçante, Ariane, et de lui ouvrir toutes les voies de sa succession. Alors, on ne trahira pas Michèle en considérant avec elle que ce qui compte surtout maintenant, c'est la nouvelle page que le CERPAM va écrire dans les Hautes Alpes avec Ariane et son collègue Thierry ; elle portera encore longtemps la trace profonde qu'elle y a inscrite.

Hautes-Alpes : L'efficacité des parcs de pâturage électrifiés en zone à loups

L'histoire de la contention des animaux, grâce à des parcs électrifiés, remonte à l'après deuxième guerre mondiale. Le matériel et les modes de montage des parcs ont, depuis, beaucoup évolué. Jusqu'à aujourd'hui, le monde de l'élevage maîtrisait bien ce mode de gardiennage. L'arrivée des loups a remis en cause cette pratique. En effet, si nous savons contenir les animaux d'élevage, nous avons des difficultés pour nous préserver des agressions et intrusions venant de l'extérieur du parc comme l'ont montré les attaques à l'intérieur des parcs de protection (4 fils ou filets). La spécificité des parcs électriques comparée aux autres types de clôtures (grillage, barbelé,...) est la présence d'électricité dans les conducteurs et l'effet dissuasif de la douleur que ressentira l'animal à son

contact. Pour vérifier son efficacité nous avons tenté de vérifier le niveau d'électrification sur les clôtures existantes dans le Dévoluy. Durant le printemps et l'été 2006, une série de mesures électriques ont été enregistrées sur le voltage et l'énergie (joules) présents dans les clôtures. Ces mesures ont été faites avec des voltmètres et des joulimètres vendus dans les magasins d'approvisionnement ou les coopératives agricoles. Les filets électrifiés et les clôtures 4 fils sont les deux types de clôtures les plus utilisés et sur lesquelles nous avons effectué les tests.



Les filets se sont révélés les meilleurs conducteurs. Certainement parce qu'ils étaient toujours en bon état contrairement aux clôtures 4 fils. Les électrificateurs d'au moins 5000 volts et 0,5 joules ont donné les meilleurs résultats. Les prises de terre de 1 mètre en acier galvanisé ont aussi donné de bonnes réponses électriques. La qualité de la clôture relève d'un ensemble de conditions qui, cumulées,

assurent une bonne électrification. Dans certains parcs ayant subi des attaques de prédateurs, quelques disfonctionnements électriques ont été constatés (conducteur rouillé, isolateurs cassés, un seul fil conducteur sur les deux prévus,...) pouvant expliquer leur inefficacité. De la pose à leur visite et leur contrôle annuel, les clôtures électriques nécessitent une attention toute particulière. Tous les paramètres sont importants que ce soit la puissance de l'électrificateur, la qualité de la prise de terre ou la qualité des conducteurs. Sans être efficaces à cent pour cent, les clôtures électriques, bien implantées, liées à d'autres moyens de protection (chien de protection) doivent être des outils de protection permettant le pâturage hors la présence des éleveurs.

Pour plus de renseignements :

cerpam0405@free.fr

Alpes-Maritimes : Participation du Cerpam à la formation des « aides au berger » du GEIQ Pastoralisme

Le Groupement d'Employeur d'Insertion et de Qualification Pastoralisme est une association d'éleveurs des Alpes-Maritimes qui emploie du personnel pour les seconder sur leurs pâturages et transmettre leur métier. Depuis quelques mois, un groupe « d'aides au berger » est ainsi en formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation alternant périodes de travail sur le terrain avec les éleveurs et périodes avec des formateurs ou intervenants professionnels tels le CFPPA du Merle ou la Maison du berger de Champoléon. Cette formation pratique autant que théorique leur permet de comprendre les différentes composantes du métier d'éleveur, de berger et d'aide-berger et les enjeux de territoire auxquels ils sont confrontés.

Ainsi, le 16 novembre dernier, lors du module de formation se déroulant à

Valberg, le Cerpam est intervenu pour expliquer ses missions et présenter les actions menées sur le département et au niveau régional. Ensuite, ce sont les enjeux spécifiques de la DFCI qui ont été exposés en collaboration avec les forestiers sapeurs de FORCE 06 et le rôle que peut jouer le pastoralisme dans le cadre. Un point a aussi été fait sur les dispositifs de mesures agri-environnementales qui se sont succédés, leur intégration dans les pratiques des éleveurs, les conditions pour obtenir des résultats satisfaisants et les questions posées. Cette journée fut très riche du fait de la motivation du groupe et des échanges qui ont eu lieu.

Pour plus de renseignements :

cerpam06@free.fr

Bouches du Rhône – Les troupeaux contribuent à restaurer des terrains incendiés dans les Alpilles

Suite à l'incendie de 2003 ayant touché les communes d'Eygalières, Aureille, St-Martin de Crau et Eyguières, la décision avait été prise par les élus des Alpilles, regroupés au sein de l'Agence Publique du massif des Alpilles, de réaliser des travaux de Réhabilitation des terrains incendiés (RTI 2003) sur les communes d'Aureille et Eyguières. Dans ce cadre, le CERPAM a été sollicité en 2005 pour réaliser l'expertise du volet pastoral. Il s'agissait de formaliser des propositions d'aménagement et d'utilisation pastorale, répondant aux différents objectifs identifiés (protection contre l'incendie, gestion des milieux naturels, intégration paysagère) sur des secteurs délimités préalablement. Cinq projets avaient été proposés, concernant des installations de citernes mixtes à usage pastorale et DFCI, de citernes pastorales et de clôtures.

La maîtrise d'œuvre de la RTI 2003 a débuté à la fin de l'année 2006 et est

assurée par la Société du Canal de Provence (SCP). Le CERPAM y participe en tant qu'assistant technique à la réalisation d'ouvrages pastoraux. Dans le cadre de cette maîtrise d'œuvre, le choix de l'emplacement de chaque ouvrage mobilise un partenariat fort entre les forestiers sapeurs, l'Agence Publique du Massif des Alpilles, le CERPAM et l'éleveur concerné. Par exemple, dans le cas de l'installation d'une citerne mixte, l'emplacement précis est décidé sur le terrain par concertation entre les forestiers sapeurs ayant l'expérience de l'incendie de 2003 et l'éleveur utilisateur du site. Cette réflexion commune entre les différents utilisateurs d'un équipement en amont de son installation est décisive pour le bon fonctionnement ultérieur. Elle est possible et efficace dans un site telle que les Alpilles car le pastoralisme y occupe une place de choix, son action dans la prévention des incendies étant reconnue et recherchée tant par les professionnels du feu que par les élus locaux.

Pour plus de renseignements :
s.debit@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Vaucluse : Remplissage des citernes pastorales situées sur les coupures DFCl

Depuis une vingtaine d'années, le PNRL sur son territoire, l'ONF sur les forêts domaniales, le Syndicat Mixte de Valorisation Forestière (SMDVF) et quelques communes ont mené une politique d'équipements des massifs en citernes pastorales. Il s'agit le plus fréquemment de citernes métalliques enterrées d'une capacité de 30 à 60 m³. Elles sont alimentées par un impluvium ou la surverse des citernes DFCl. Aujourd'hui, on recense une trentaine de citernes pastorales présentes sur les sites DFCl, et on estime à une quinzaine le besoin complémentaire. Afin d'assurer le pâturage annuel des sites en

question, et réduire ainsi les risques d'incendie, il importe que leur alimentation en eau soit assurée. Le CERPAM et les Groupements Pastoraux présents sur les principaux sites ont entamé une réflexion avec la DDAF et le SDIS sur l'organisation et la mise en place d'un service de dépannage exceptionnel. Ce service sera assuré, d'une part, sur les sites en attente d'équipement (remplissage régulier tonne à eau), d'autre part, en cas de manque d'eau (citerne défectueuse ou sécheresse locale). Cette prestation est limitée à 200 m³ par an, et en cas de sécheresse généralisée, une procédure exceptionnelle devra être utilisée.

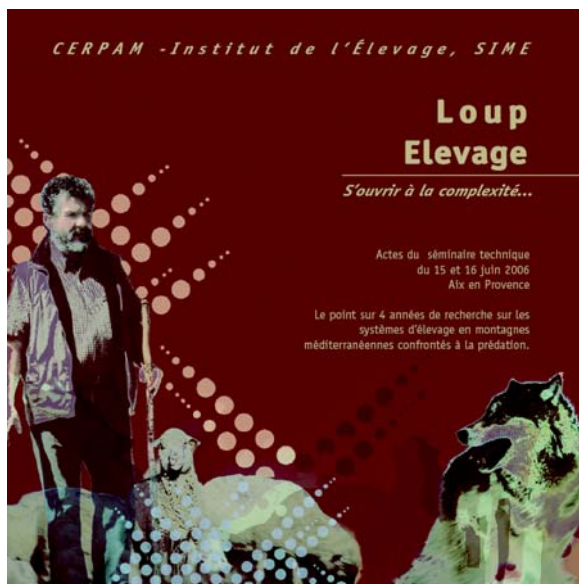
La procédure envisagée est la suivante. C'est au gestionnaire du site de prévoir l'état de remplissage des citernes pastorales et de leur entretien, et de demander la livraison d'eau afin que l'abreuvement du troupeau soit assuré à l'arrivée de l'éleveur. C'est à ce dernier que revient l'entretien courant du décanteur et des branchements. La prestation est payante au SDIS (sous réserve d'un accord) ou à un opérateur privé sur coût horaire. Le porteur de projet serait le SMDVF, et la maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'association des bergers du Petit Luberon. 5000 € ont été affectés sur crédits CFM (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne) à cette opération pour 2007. Si les besoins de remplissage sont inférieurs une année donnée, ce fonds sera affecté à l'amélioration et l'entretien des citernes pastorales (sécurisation de l'accès à l'eau, augmentation de surfaces d'impluvium, curage exceptionnel). Enfin un cahier des charges spécifique est à établir entre les gestionnaires et les éleveurs précisant les responsabilités de chacun (à rajouter aux conventions de pâturage). Un exemple de projet partenarial peu coûteux, mais qui

sécurise un entretien régulier des coupures DFCI par le pâturage.

Pour plus de renseignements :
cerpam84@wanadoo.fr

Vient de paraître : « Loup – Elevage, s'ouvrir à la complexité »

Les actes du séminaire technique des 15 et 16 juin 2006 sont désormais sous presse. Cet ouvrage de 270 pages, richement illustré, restitue les communications présentées lors de ces deux journées qui ont réuni près de 200 personnes. Ce séminaire, réalisé par le CERPAM, le SIME et l'Institut de l'Élevage dans le cadre de l'Unité Commune de Programme « Pastoralisme Méditerranéen », présentait les résultats du programme de recherche **PREDATION** mené depuis 4 ans, auquel étaient associés de nombreux partenaires techniques et scientifiques : INRA, DDAF, ONCFS, OREAM, Parcs naturels régionaux.



Cette publication a l'ambition de devenir l'ouvrage de référence des connaissances acquises par le monde de l'élevage concernant les problèmes posés par la présence de loups sur les activités d'élevage dans les montagnes

méditerranéennes. Les techniques de protection progressent, mais leur mise en œuvre soulève de nouveaux problèmes sur la gestion des troupeaux et des espaces naturels. Cet ouvrage en dresse le panorama. Il se veut le témoignage de l'engagement des éleveurs à trouver les meilleurs compromis entre bonne gestion pastorale et protection des troupeaux, mais il met aussi en lumière les limites d'une politique d'accompagnement de présence du loup qui passe certes par un soutien fort aux activités pastorales, mais ne se donne pas de réel moyen d'action sur la population alpine de loups. La publication de cet ouvrage doit ainsi servir à l'amélioration du dialogue sur le sujet toujours difficile du loup, sur la base d'une meilleure compréhension de la mise en cause que sa présence représente pour le pastoralisme et la gestion des milieux naturels.

« Loup – Elevage, s'ouvrir à la complexité ». Actes du séminaire technique des 15 et 16 juin 2006, Aix-en-Provence. Coordination Laurent Garde. Ouvrage 22,5 x 22,5 cm, quadrichromie, 272 p. Disponible auprès du CERPAM à partir du 15 février au prix de 25 € (l'ouvrage sera envoyé gratuitement à tous les participants au séminaire).

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de lecture de [la lettre du CERPAM](#), vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr